CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 4 OCTOBRE 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 4 octobre 2021, à la salle de l'Érablière J.B. Caron, située au 581, chemin de Point Comfort, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Claude Gauthier, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Est absent : Le conseiller Alain Labelle

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réal Rochon.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

(4) personnes sont aussi présentes dans la salle.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La Ville de Gracefield est maintenant située en zone verte, (Pandémie Covie-19), dans le cas présent, un maximum de seize (16) personnes est autorisé à participer à la séance du Conseil municipal à la salle. Le respect de la distanciation actuellement en vigueur demeure.

2021-10-379 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LÉGISLATION

2021-10-380 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu d'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports :

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2-1 Adoption de l'ordre du jour
2-2 Adoption des procès-verbaux
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2021

3- ADMINISTRATION

3-1 Adoption des comptes municipaux – Septembre 2021
3-2 Engagement des dépenses – Octobre 2021
3-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 30 septembre 2021
3-4 Dépôt de l'état comparatif des activités fiscales au 30 septembre 2021 en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes (LCV).
3-5 Police d'assurance Pollution numéro ETP561573 – Renouvellement 2021-2022
3-6 Maison Amitié de la Haute-Gatineau – Demande de contribution pour la Fête de Noël
3-7 Facture 2021-000749 – Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) - Acquisition de compresseur
3-8 Adoption du règlement 204-2020, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant le règlement numéro 85-2010 (Délégation de pouvoir)
3-9 SSQ - Renouvellement de la Police 24T90 – Ville de Gracefield (Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la Gatineau **(reporté)**
3-10 Quote-part 2021 – Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles
3-11 Sommaire- Fin prévue **(ajout)**
3-12 Rémunération personnel électoral **(ajout)**

4- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6- TRANSPORT

6-1 Adoption du règlement 211-2021, concernant les chemins privés, abrogeant et remplaçant tous les règlements relatifs aux chemins privés **(reporté)**
6-2 Ratifier l'achat d'une sableuse usagée pour le service de la Voirie
6-3 Affectation d'un montant de l'excédent de fonctionnement non-affecté pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec sableuse, équipements de déneigement, boîte et accessoires, dompeuse, modèle Western Star 4700SF **(ajout)**
6-4 Asphaltage sur le chemin du Lac-des-Îles **(ajout)**
6-5 Vente de biens municipaux **(ajout)**
6-6 Résolution relative à un poste temporaire **(ajout)**

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7-1 Résolution relative au rapport sur la vulnérabilité de l'eau **(ajout)**

8- LOISIRS ET CULTURE

8-1 Cotisation spéciale 2022 – Réseau Biblio de l'Outaouais
8-2 Réservation des 4 Chevaliers pour la Fête du Canada
8-3 Entente descente Pémichangan
8-4 Statistiques de fréquentation au camp de jour 2021
8-5 Costumes pour la fête de Noël **(ajout)**

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10- **RAPPORT DE COMITÉS**

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12- **CORRESPONDANCE**

13- **VARIA**

14- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-10-381 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2021

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2021-10-382 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les comptes municipaux pour le mois de septembre sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 981 486.99 $.

- Rapport des salaires nets : 103 542.32 $
- Liste sélective des chèques : chèques no 26150 à 26199 pour un montant de 187 959.05 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 768 à 836 pour un montant de 299 566.64 $
- Liste des prélèvements : no.1595 à 1648 pour un montant de 390 418.98 $

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-383 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois d'octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	1 654 .46 $
Aqueduc et égout	8 611.09 $
Sécurité publique	$
Transport	15 079.42 $
Urbanisme	300.00 $
Loisirs et bibliothèque	$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2021-10-383.

Que le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE RAPPORT

Note au procès-verbal :

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 30 septembre 2021, soit pour la période du 1er septembre 2021 au 30 septembre 2021 est déposé pour information aux membres du conseil,

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FISCALES AU 31 OCTOBRE 2020 EN VERTU DE L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (LCV)

Note au procès-verbal :

L'état comparatif des activités fiscales au 30 septembre 2021 en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, est déposé.

2021-10-384 RENOUVELLEMENT POLICE D'ASSURANCE POLLUTION NUMÉRO ETP561573

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'assurance dépollution et responsabilité environnementale de réservoirs d'entreposage, précisément le réservoir à essence au garage municipal numéro de Police ETP561573, auprès d'Assurance et gestion des risques Charlebois Trépanier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De renouveler l'assurance dépollution et responsabilité environnementale de réservoirs d'entreposage, plus précisément le réservoir à essence au garage municipal numéro de Police ETP561573, au montant de 1 703.00 $ plus la taxe d'assurance, du 20 décembre 2021 au 20 décembre 2022, auprès d'Assurance et gestion des risques Charlebois Trépanier, selon la facture 582656.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-385 MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU – DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LA FÊTE DE NOËL

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue de Paul Rochon, Directeur général de la Maison Amitié de la Haute-Gatineau, pour la Fête de Noël 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser une contribution financière à la Maison Amitié de la Haute-Gatineau un montant de 250,00 $ pour leur activité de leur Fête de Noël 2021.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2021-10-386 FACTURE 2021-000749 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - ACQUISITION DE COMPRESSEUR

CONSIDÉRANT la facture reçue de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour l’acquisition d’une station d’air respirable (compresseur neuf), au montant de 13 632.00 $, représentant la quote-part pour la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-R-AG254 pour l’Octroi du contrat 210601 – Acquisition d’une station d’air respirable (compresseur neuf) au montant de 86 000.00$ de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Qu’en contrepartie de l’usage qu’en feront nos services d’incendies, que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte d’assumer sa part dans l’acquisition collective d’une station d’air respirable (compresseur neuf) au montant de 86 000.00 $ et d’autoriser la direction générale à payer la facture 2021-000749 datée du 21 septembre 2021 au montant de 13 632.00 $ représentant la quote-part de la Ville de Gracefield, auprès de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2021-10-387 ADOPTION DU RÈGLEMENT 204-2020, DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET ABROGEANT LE NUMÉRO 85-2010 (DÉLÉGATION DE POUVOIR)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 204-2020, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant le règlement numéro 85-2010 (Délégation de pouvoir) ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 28 septembre 2021, par la conseillère Katy Barbe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield adopte le règlement numéro 204-2020, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant le règlement 85-2010 (Délégation de pouvoir), tel que déposé.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

SSQ – RENOUVELLEMENT DE LA POLICE 24T90 – VILLE DE GRACEFIELD (MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ –DE-LA-VALLÉE-DE LA GATINEAU) (MRCVG)

Note au procès-verbal :

Le renouvellement de la Police 24T90 (SSQ) est reporté à une séance ultérieure.

2021-10-388 QUOTE-PART 2021 – CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC 31 MILLES

CONSIDÉRANT la facture reçue pour la quote-part 2021 au montant de 26 776,10 $ de la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la facture 353, datée du 31 août 2021, au montant de 26 776.10 $ pour la quote-part 2021 de la Ville de Gracefield à la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SOMMAIRE FIN PRÉVUE

Note au procès-verbal :

Le maire Réal Rochon explique le document pour le sommaire de la Fin prévue de l'exercice financier 2021.

2021-10-389 RÉMUNÉRATION PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron et appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que le mode de rémunération du personnel électoral municipal soit établi tel que suit :

TITRE	MONTANT
Président d'élection	
Confection et révision de la liste électorale	0.436 $ par électeur
Formation	Tarif horaire X 1.5
Vote par anticipation et itinérant Jour du scrutin	Tarif horaire X 1.5
Jour du scrutin	Tarif horaire X 1.5
Vote par correspondance	Tarif horaire X 1.5
Secrétaire d'élection	
Confection et révision de la liste électorale	3/4 du Président d'élection
Formation	Tarif horaire X 1.5
Vote par anticipation et itinérant	Tarif horaire X 1.5
Jour du scrutin	Tarif horaire X 1.5
Vote par correspondance	Tarif horaire X 1.5
Vote par anticipation	
Scrutateur du bureau de vote	259.20 $
Secrétaire de bureau de vote	237.60$
Préposé à l'information	129.60 $
Préposé au maintien de l'ordre	259.20 $
Président de la table de vérification	259.20 $
Membres de la table de vérification	237.60 $
Présence à une formation	32.40 $
Jour du scrutin	
Scrutateur du bureau de vote	334.60 $
Secrétaire de bureau de vote	313.20 $
Préposé à l'information	167.40 $
Préposé au maintien de l'ordre	334.80 $
Président de la table de vérification	280.80 $
Membre de la table de vérification	259.20 $
Dépouillement du vote par anticipation, scrutateur et secrétaire	48.60 $ pour 3 heures
Dépouillement du vote par correspondance, scrutateur et secrétaire	48.60 $ pour 3 heures
Présence à une formation	32.40 $
Personnel supplémentaire au besoin	19.82 $ /heure
Commission de révision	
Membre de la Commission de révision de la liste électorale	22.25 $ /heure
Secrétaire de la Commission de révision de la liste électorale	20.00 $ /heure
Agent réviseur de la liste électorale	20.00 $ /heure

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

TRANSPORT

ADOPTION DU RÈGLEMENT 211-2021, CONCERNANT LES CHEMINS PRIVÉS, ABROGEANT ET REMPLAÇANT TOUS LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX CHEMINS PRIVÉS

Note au procès-verbal :

L'adoption du règlement 211-2021, concernant les chemins privés est reporté à une séance ultérieure.

2021-10-390 RATIFIER L'ACHAT D'UNE SABLEUSE USAGÉE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de Gracefield de procéder à l'achat d'une sableuse pour le service de la Voirie, telle sableuse devant être tirée par un tracteur pour permettre le sablage de nos trottoirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De ratifier la dépense autorisée par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour l'achat d'une sableuse usagée au montant de 600.00 $ taxes incluses pour le service de la voirie.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-391 AFFECTATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC SABLEUSE, ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT, BOÎTE ET ACCESSOIRES, DOMPEUSE, MODÈLE WESTERN STAR 4700SF

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de payer le camion 10 roues neuf avec sableuse, équipements de déneigement, boîte et accessoires, Dompeuse, modèle Western Star 4700 SF avec le surplus accumulé ;

CONSIDÉRANT que ce camion 10 roues sera livré en janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron et unanimement résolu :

D'approprier de l'excédent de fonctionnement non-affecté, un montant suffisant (estimé le 16 avril 2021, de 356 585$) de l'excédent de fonctionnement non-affecté pour effectuer l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec sableuse, équipements de déneigement, boîte et accessoires, dompeuse, modèle Western Star 4700F.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-392 ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DU LAC-DES-ÎLES

CONSIDÉRANT QUE Pavage Multipro Inc. a déjà le contrat à l'asphaltage du chemin Bertrand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser une dépense de 45 737.50 $ plus les taxes applicables auprès de Asphaltage Multipro Inc. pour l'asphaltage d'une partie du chemin du Lac-des-Îles, le tout selon l'estimé du 4 octobre 2021.

Que telle dépense soit affectée à même le surplus accumulé.

D'autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-393 VENTE DE BIENS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu.

D'envoyer les objets suivants à la ferraille :

- Ford Ranger 2009 – 132 402 km – Bon pour des pièces;
- Rouleau Stone 2005 – Moteur Honda 18 forces;
- Balai artisanale – Moteur Honda.

D'envoyer à l'Échocentre de la Vallée-de-la-Gatineau les objects suivants :

- Diverses palettes de briques non compatibles avec les trottoirs de la ville;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-394 RÉSOLUTION RELATIVE À UN POSTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler temporairement les postes de brigadier et de journalier aux loisirs ;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu avec le syndicat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser la direction générale à négocier avec le syndicat une lettre d'entente relative à l'employée 70-0003 dont le but est de créer un poste temporaire, soit 15 heures à titre de brigadier et 25 heures à titre de journalier aux loisirs et à l'embellissement, pour un total de 40 heures/semaine.

D'autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU

2021-10-395 RÉSOLUTION RELATIVE AU RAPPORT SUR LA VULNÉRABILITÉ DE L'EAU

CONSIDÉRANT le rapport sur la vulnérabilité de l'eau que la Ville de Gracefield doit finaliser;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire dans un tel contexte un puits d'observation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser une dépense de 8 000 $ à 12 000 $, plus les taxes applicables, pour un puits d'observation en lien avec notre source d'eau étant un puits artésien.

D'autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

2021-10-396 COTISATION SPÉCIALE 2022 - RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT le formulaire de participation et de répartition du budget de la cotisation spéciale 2022, reçu du Réseau BIBLIO de l'Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

De participer à la cotisation spéciale 2022 pour le réseau Biblio de l'Outaouais au coût de 0,50 $ per capita selon les populations inscrites au décret publié dans la Gazette officielle de l'année précédente (soit du 24 décembre 2020), soit une population de 2 518 habitants.

D'autoriser que telle somme soit versée dans un compte au nom de la Ville de Gracefield dans l'une des librairies Renaud-Bray.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer le formulaire de participation au nom de la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-397 RÉSERVATION DES 4 CHEVALIERS POUR LA FÊTE DU CANADA.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield souhaite souligner la Fête du Canada le 1er juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a obtenu une aide financière pour faire des rénovations au terrain de balle molle et que les travaux se termineront en octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield souhaite inviter la population à se réunir au terrain de balle molle pour venir voir les améliorations effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a reçu une soumission de « Les 4 Chevaliers », soit un spectacle familial qui mélange le sport et l'animation humoristique ;

CONSIDÉRANT QUE « Les 4 Chevaliers » demandent un dépôt de 1 500.00 $ plus les taxes applicables pour réserver leurs services, et que le coût pour cette activité représente un montant total de 4 500.00 $ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier Monsieur Sylvain Hubert, à signer le contrat de réservation avec « Les 4 Chevaliers ».

D'autoriser un dépôt de 1 500.00 $ plus les taxes applicables à « Les 4 Chevaliers » et que la dépense soit imputée au poste budgétaire # 58 29107 000 - Activités loisirs payées d'avance.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-398 MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE À LA DESCENTE PÉMICHANGAN

CONSIDÉRANT la résolution déjà passée quant à la signature d'une entente relative à la descente Pémichangan;

CONSIDÉRANT la demande envoyée par le Gatineau Fishing Club ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'y consentir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'ajouter à l'entente une phrase à l'effet que la Ville de Gracefield « s'engage à tenir le CCPG en cas de poursuite et/ou réclamation, l'utilisation d'une rampe de mise à l'eau pour bateaux et une aire de stationnement par la Ville de Gracefield ».

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, et le maire, Monsieur Réal Rochon, pour signer tout document à cet égard.

Le maire Réal Rochon s'abstient de voter pour cette résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

STATISTIQUE DE FRÉQUENTATION AU CAMP JOUR 2021

Note au procès-verbal ;

Les statistiques de fréquentation au camp de jour 2021 de la Ville de Gracefield pour les 6 semaines, sont déposées.

2021-10-399 ACHATS DE COSTUMES DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE les costumes pour la fête de Noël étaient entreposés dans le garage du Centre récréatif et communautaire ;

CONSIDÉRANT l'incendie du Centre récréatif et communautaire du 19 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les costumes ont été indiqués comme perte dans les avoirs de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT QY'IL faut de nouveaux costumes pour le Noël des enfants qui se déroule le 12 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser l'achat de nouveaux costumes avec un budget maximum de 500 $ plus les taxes applicables. L'achat des costumes sera effectué avec des fournisseurs internet, tels que Party expert et Oya Costumes selon les meilleurs prix et leurs disponibilités. Les dépenses seront imputées au poste budgétaire # 02 70110 499.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DES COMITÉS

Comité activités de loisirs et bibliothèque

Comité Urbanisme et Office municipal de l'Habitation

Comité Logement en santé et R.I.A.M

Comité des Travaux publics

Comité du Service Incendie
Comité de Finances et du personnel

PÉRIODE DE QUESTIONS

<u>Note au procès-verbal :</u>

CORRESPONDANCE D'OCTOBRE 2021

Du 9 septembre au 5 octobre 2021

1. Agro-Outaouais, l'art de la sommellerie
2. MTQ, Travaux de réfection du pont enjambant la rivière Désert, route 105.
3. UMQ, Explique les élections municipales aux jeunes de 7 à 14 ans.
4. Fondations de la faune du Québec, Programmes d'aide financière.
5. 4% d'intérêts pour investissement vert. RechargÉco.

6. Les bâtisseurs : 40 ans d'habitation communautaire au Québec.
7. UMQ, Priorité à la main-d'oeuvre pour l'UMQ.
8. UQAC, Gérer les employés difficiles.
9. MAMH, Covid-19.
10. MFFP, Plan agriculture durable.
11. Ministère des Forêts, de la Faune et de l'innovation de l'industrie. Programme d'innovation en construction bois, dans le but de soutenir la construction de bâtiments.
12. UMQ, Violence liée aux armes à feu.
13. MMQ, Plani-Conseil
14. AGRTQ, Fonds de 151M$ pour l'habitation communautaire

VARIA

2021-10-401 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

La présente séance est ajournée à mercredi le 6 octobre 2021

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon, maire